

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10/07/2023

BATIMENTS I - J & K
13003 MARSEILLE

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à 17h00, les copropriétaires de la Résidence **SDC LES DOCKS LIBRES** convoqués par lettre recommandée avec avis de réception adressée par le Syndic COULANGE IMMOBILIER, se sont réunis en assemblée générale LA COQUE PLACE BASSE HENRI VERNEUIL 13002 Marseille 2e Arrondissement.

Avant la séance, le syndic saisi les votes par correspondances ou les copropriétaires eux-mêmes depuis leur espace client.

~~A l'ouverture de l'assemblée les votants en ligne signent électroniquement la feuille de présence~~ et les copropriétaires présents signent la feuille de présence.

Nous vous rappelons pour la bonne lecture du présent procès-verbal que le vote

- **Non exprimé : copropriétaire qui est présent mais qui n'a pas pris part au vote**
- **Opposant : copropriétaire qui est contre le résultat du vote.**

RESOLUTION 1 : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE : MME GRECH

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra a été élu(e) président de séance.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 72 copropriétaires représentant 34406 / 34406 tantièmes

S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 550 / 100000 tantièmes

Abstentionniste : M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/34956)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 34406 / 34406 tantièmes.

RESOLUTION 2 : ELECTION DU SCRUTATEUR : MME ISELIN

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne a été élu(e) scrutateur de séance.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 72 copropriétaires représentant 34406 / 34406 tantièmes

S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 550 / 100000 tantièmes

Abstentionniste : M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/34956)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 34406 / 34406 tantièmes.

RESOLUTION 3 : ELECTION DU SECRETAIRE : COULANGE IMMOBILIER

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



MME HEYMAN MARINE a été élue secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 72 copropriétaires représentant 34406 / 34406 tantièmes

S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 550 / 100000 tantièmes

Abstentionniste : M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/34956)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 34406 / 34406 tantièmes.

La séance est ouverte à : 17h19.

Présent(s) et représenté(s)	73 copropriétaire(s)	Représentant	34956 / 100000 tantièmes
Dont votant(s) par correspondance	16 copropriétaires(s)	Représentant	7967 / 100000 tantièmes
Absent(s)	148 copropriétaires(s)	Représentant	65044 / 100000 tantièmes

Liste des absents

M.&MME ABDIOGLU (579), M. ALLA JORDAN (723), M./MME ALLEGRE - TEYSSIER NICOLAS - MELANIE (39) représenté(e) par PURE-GESTION, M.&MME AMSELLEM David - Helcy (700), M. ARNOULD DAMIEN (493) représenté(e) par IMMOBILIERE PUJOL, M. AUGIER MATTHIEU (609), M. AVEILLAN Hadrien (38), M. BARBIER ERICK (227) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME, M. BARCLAY Mathieu (480), M. BARJOT Gael (410), M. BARTOLI FREDERIC (507), MM. BELLINO - WADOUX JULIEN - LAURENT (589), M. BENDEROUICHE ALEXANDRE (245) représenté(e) par CABINET PAUL STEIN, M. BENHAMED Mehdi (379), MME BENSAD SAMIRA (623), M. BERRAOUZ Bouziane (305), MME BISORDI-MANSIO VICTORIA (474), M. BLANC MATHIEU (682), M.&MME BOISSET - WIART YANN- ISABELLE (556), M. BOLLINI JEAN-MICHEL (217), M.&MME BONNEFOY Serge (408), M.&MME BOUAZIZI (43), M. BOUCHERIT FAOUZI (604), M./MME BOUGAREL - VIDAL OLVIER - VIRGINIE (368) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME, M. BOURICHE CHEMS EDDINE (767), M. CASANOVA Martin (81), M. CHOUADER KARIM (454), M. CHOUROU Bilel (39), M.&MME CHOUVELLON STEPHANE - AUDREY (308) représenté(e) par IMMOBILIERE PUJOL, M.&MME CLAMENS REMI - HELENE (336) représenté(e) par ERA IMMOBILIER, M.&MME CLOUP LOIC - DENISSE (563), M. COLSON Thomas - Suzanne (504), M. COMBO - OUSSANI Elcharkaoui (836), M. CONTE PASCAL (408) représenté(e) par CITYA CASAL ET VILLEMAIN, M.&MME COQUET ERIC - SOPHIE (426), M.&MME CORNAGLIA Frederic - ChrysteLe (366), M. DELMAS CEDRIC (415), M. DELMON Kevin (802), M./MME DESCORPS - DECLERE ERIC - ELIZA (584) représenté(e) par LES TANNEURS, M.&MME DIAB ABDELKRIM - CHAHRAZED (382), M. DIALLO Mamadou (320), MME DIDIER EVELYNE (338), M. DJAIDER FATAH (684), MME FADELALLAH Fatima (467), M./MME FARHI - VEZINET FABRICE - FLORENCE (280), M. FARNET LAURENT (465), MME FERDINAND LAURENCE (380) représenté(e) par C2 IMMO, M. FETOUHI Ahmed (416) représenté(e) par IMMO FINOT GESTION, M. FOUCAULT Erwann (252) représenté(e) par IMMOFABIO GESTION, MME FOUQUET Charlotte (49), M.&MME FOURCIN - WEALET GREGORY - STEPHANIE (525), M. GARCON MAURICE (355), M. GARRETTAZ ROMAIN (533), MME GASPARD PEREIRA MARIA DE FATIMA (39), M.&MME GEORGES - PETITPIERRE PATRICK - ANNICK (982), M. GHARSALLI Yassine (379), M. GIRARDOT MICHAEL (316), M. GOMEZ BARBOSA EDSON (46), M. GOTTWALLES David (39), M. GOUTAL GEORGES (405), MME GUILLOU MARINE (808), MME GUYOT CATHERINE (636), M. HANNA Jean (490), M. HARIRI MALIK (473), SCI HUGOLOU (39), M.&MME ID BESSLAM SAID - ILHAM (40), M.&MME IGLI Adil - Asma (606), MME ISSAAD Ramia (55), M.&MME IVES-PIZZO LOIC (281), M.&MME JACOB ALAIN - ANNIE (587), M. JOURDAN Edouard (407), MME KALI HADJIRA (39), M. KEDDIDECHE Mourad (531), M.&MME KHAZRI RAMZI (599), M. KRIL MATTHIEU (609), M. KRUCKER Noeh (446), M.&MME LASSOUED Sebastien - Amel (983), M. LE FLECHER PATRICK (514), MME LE FUR LEA (44), M.&MME LEBKIL MOHAMED - CHAHRAZED (339), MME LEGRAND Pauline (366), M.&MME LEMMOUCHI (1025), SCI LES ANGES (39), SCI LEV (39), M. LOMBAERDE Vivian (688), MME MACH EWA (666), M. MAGER Benjamin (627), M. MANA MEHDI (597), MME MANSOURI ILHEM (628), M./MME MANTE - DIEZ FRANCOIS - ELODIE (641), SNC MARSEILLE DOCKS LIBRES LOGEM (269), M.&MME MAYEN PAUL - JOELLE (333), M.&MME MEDJTOUH BRAHIM - SOUMIA (783), MME MENADJLIA SANDRA (503), M.&MME MOULOUA MOHAMED - FARIDA (730), M. MOULY Anthony (559), MME MOUSSA Myriam (539), MME N'DIAYE Aminata (337), M.&MME NAUD Julien - Zainaba (534), M. NAVILLE ERIC (524), M. NOGRENI Nicolas (388), MME OUEGHI HANEN (485), M./MME PALMA - DE LAS HERAS Francisco - Coralie (420), M. PARIENTE RALPH (341) représenté(e) par IMMOBILIERE PUJOL, M./MME PEDON - VERRILLI Aurelie - Pascal (728), MME PEREIRA FERREIRA MARINE (416), MME PHILIPPON ALIX (588), M. PICHARD Romain (352), M. PIERRE THIERRY (566), M. PUJOL JULIEN (689), M./MME POULAIN - CONIGLIO VALERE - CARINE (417), MME PROCIDA STEPHANIE (39), M. QUIQUE OLIVIER (349), MME RIBAUD Cynthia (479), MME ROCHECOUSTE MAUD (353), M. ROUSSEAU Stephane (389) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME, MME ROUX CHRISTINE (418), SCI S-I-I (39), M. SAIGNE Stephane (764), M. SAMMUT JEAN-LUC (400), M. SARDINHA FIGUEIREDO Yoan (392), M. SATURNI GILLES (510) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME, M./MME SCANO / TILHET-PRAT Fabien - Floriane (417), M.&MME SEGHIR Mourad - Nabila (546), M. SIMEON PIERRE (389), M. SOKHNA Mor-Anna (412), MME TAN SHANSHAN (484), M.&MME TAZIT Belkacem - Aicha (386), M.&MME THIBAUT PHILIPPE - CAROLE (472), M. TORRES SYLVAIN (422), M.&MME TREVIDIC Yves - Claudia (739), M./MME TSALIKIAN - POULARD FREDERIC - DEBORAH (866), M.&MME UZZO STEPHANE - EMMANUELLE (456), MME VACHET SOPHIE (454), M. VALLIER CEDRIC (301), M./MME VALLIER - PALMA CEDRIC - FANNY (203), M.&MME VALUN Sebastien - Amandine (193), M.&MME VERGHOTE EMMANUEL - NATHALIE (494) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME, MME VIALIS MIREILLE (39), MME VLAD ADINA (594), M./MME WERKHAUSER - BIDOU GERALDINE - RENAUD (317) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME, M. WETLEY Patrick (693), M. XICLUNA OLIVIER (323), M. YASSINE ZAKARYA (439), M. YESSAD YACINE (624), M. ZAMOUM Nouredine (420), MME ZEGHOUBI MEBARKA (473), MME ZENDER AXELLE (574)

Les Copropriétaires délibèrent sur l'ordre du jour suivant :

RESOLUTION 4 : COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Le Conseil Syndical fait son rapport moral à l'assemblée générale avec la collaboration du Syndic.
Il relate les événements et les démarches entreprises en collaboration avec le Syndic survenus au cours de l'exercice et précise qu'il veille à la maîtrise des charges en opérant régulièrement la mise en concurrence des devis et des contrats.

Un compte-rendu de l'exercice sera fait à l'oral par les membres du Conseil Syndical.

Les conclusions de copro conseils ont été jointes à la convocation.

Les copropriétaires en prennent acte.

RESOLUTION 5 : APPROBATION DES COMPTES DU 31/12/2022 POUR : 450 027,06 €

Majorité : Majorité simple – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée générale, après avoir examiné les pièces annexes et avoir délibéré, approuve les comptes présentés par le syndic au 31/12/2022 arrêtés à la somme de **450 027,06 €**.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 69 copropriétaires représentant 32848 / 34001 tantièmes

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 1153 / 34001 tantièmes

Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 955 / 100000 tantièmes

Liste des opposants : MME ARMAND CELINE (603/34001), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/34001)

Liste des abstentionnistes : MME NAVARRO KARINE (361/34956), M. TAESCH Julien (594/34956)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 32848 / 34001 tantièmes.

RESOLUTION 6 : VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL DU 01/01/2024 au 31/12/2024 : 495 000 €

Majorité : Article 24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée générale, après avoir examiné le projet de budget joint à la convocation et avoir délibéré, fixe le montant du budget de l'exercice 01/01/2024 au 31/12/2024 pour un montant de : 495 000 €.

Elle autorise le syndic à procéder aux appels provisionnels à proportion du ¼ du budget voté, le 1er jour de chaque trimestre.

Rappel :

Il est rappelé à tous les copropriétaires que les appels de provisions émis par le syndic pour faire face aux dépenses de gestion courante, dans la limite du budget ci-dessus adopté, sont exigibles le premier jour de chaque trimestre civil, soit les 1^{ers} janvier, avril, juillet et octobre (Article 14-1 de la loi du 10 juillet 1965).

Résultat du vote :

Ont voté pour : 67 copropriétaires représentant 32274 / 33315 tantièmes

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 1041 / 33315 tantièmes

Se sont abstenus : 4 copropriétaires représentant 1641 / 100000 tantièmes

Liste des opposants : M.&MME BASSOMPIERRE (491/33315), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/33315)

Liste des abstentionnistes : MME BOUKRI CHRISTIANE (336/34956), M. HERHOUR RABAH (350/34956), MME NAVARRO KARINE (361/34956), M. TAESCH Julien (594/34956)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 32274 / 33315 tantièmes.

Est arrivé en cours de séance : MME ROCHECOUSTE MAUD (353)

La feuille de présence fait désormais référence à 35309 tantièmes présents, représentés ou votant par correspondance sur 100000 tantièmes.

RESOLUTION 7 : AVANCE PERMANENTE DE TRESORERIE

Majorité : Article 26 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée générale, après délibération, décide de créer une avance permanente de trésorerie égale à 45 000 €, soit 10% du budget prévisionnel (cette avance ne pouvant excéder 1/6° du montant du budget prévisionnel).

Le montant de cette avance de trésorerie permanente pourra être réajusté chaque année par les soins du Syndic sans qu'il soit besoin d'une nouvelle décision de l'assemblée de telle manière qu'il représente en permanence 10 % du budget prévisionnel.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 67 copropriétaires représentant 32032 / 100000 tantièmes

Ont voté contre : 4 copropriétaires représentant 1971 / 100000 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1306 / 100000 tantièmes

Liste des opposants : SCI AP3M (407/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME ARMAND CELINE (603/100000), M. AZLI MOHAMED (534/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M.&MME BAILLY GILLES - PATRICIA (443/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BARNIER MATHIEU (245/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BELTRANDO PIERRE - CHANTAL (376/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M./MME BENAZA - LATIL Karim - Therese (604/100000), M. BERNON Louis (602/100000), M.&MME BLANCHOT OLIVIER - JACQUELINE (309/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M. BONNOIT FRANCK (350/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. BOULAIN VINCENT (420/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne (546/100000), MME CHARPIN VERONIQUE (378/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHAZEE ERIC - PATRICIA (394/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHEVAL ROMAIN - LUCIE (367/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME COSTES Michel - Viviane (363/100000) représenté(e) par QUAT'IMMO , M.&MME DADOU (391/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DAGRON CHRISTOPHE (620/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DEMON ANDRE - STEPHANIE (307/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME DENIAU OLIVIER - MARYSE (398/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DESMYTTERE GUILLAUME (192/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DUCOURANT Francois - Brigitte (529/100000), M. FERACCI JEROME (228/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME FERNANDES ELISABETH (348/100000), M./MME FREDERIC - BAZIN ROBERT - GILIANE (576/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GIRARD Yves (769/100000), M. GOAREGUER DIDIER (732/100000), M./MME GROCCIA - SANCHEZ FABRICE - CAROLE (519/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. GROSPELLIER GERARD (931/100000), M. GUDEFIN PHILIPPE (583/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME GUILLERM ANNIE - OLIVIER (410/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GUISTI BENJAMIN (296/100000), M.&MME HARDY BERTRAND - ANNE CELINE (336/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. HMAIDI Atef (746/100000) représenté(e) par M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne, M./MME LAIR - CARIOU KEVIN - GWENAELE (604/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. LEFEBVRE ANTHONY (267/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. LETANG Yannick (366/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME LOUPPE VALENTINA (202/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M./MME MACHET - BOYADJIEV VINCENT - JOANNA (568/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAHOUSA - GARNIER Nicolas - Aline (288/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. MASSE STEPHANE (385/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra (886/100000), M. MICHEL THOMAS (366/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME MONTES CELINE (782/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME PAGUA - OLIVER JEAN-JACQUES - ABIGAIL (510/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , INDIV PINEAU - HAMELIN ALEXANDRE - JULIE (907/100000) représenté(e) par HAMELIN JULIE, M.&MME PINSON DENIS - ISABELLE (503/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME POUJOL - COLOMAR KEVIN - AURELIE (335/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME PULOCH HUBERT - ARMELLE (539/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. QUAIREL Francois (435/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME RASTELLO BRIGITTE (415/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. RECEVEUR GILLES (462/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME REHILI MALIKA (694/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M. REISER JACK (522/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , MME ROCHECOUSTE MAUD (353/100000), M.&MME ROGER PIERRE - GHYSLAINE (569/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME ROUX - HUMLER Philippe - Laurence (998/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SABBAGH FARDI - INGRID (382/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO

VELODROME , M./MME SCHMITTER - MARQUET AURELIEN - EMELINE (311/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SMOLARSKI THIERRY - FLORENCE (313/100000), M. SZABO ERIC (364/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. TAMURA Tomotsugu-Joseph (496/100000), M.&MME VALENTIN CHRISTOPHE - SOPHIE (788/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VALETTE VANESSA (382/100000), M. VANDEVILLE FANTZY (312/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VENTRE ISABELLE (367/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. YENBOU AMAR (509/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME

Liste des abstentionnistes : M.&MME BENAKILA (595/100000), M. HERHOUR RABAH (350/100000), MME NAVARRO KARINE (361/100000)

Cette résolution est rejetée. La majorité en nombre de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte (67 copropriétaires sur 221 copropriétaires).

Est arrivé en cours de séance : M. SAIGNE Stephane (764) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra

La feuille de présence fait désormais référence à 36073 tantièmes présents, représentés ou votant par correspondance sur 100000 tantièmes.

RESOLUTION 8 : ELECTION DU SYNDIC : COULANGE IMMOBILIER

Majorité : Article 25 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée générale, après avoir délibéré, désigne en qualité de syndic le cabinet COULANGE IMMOBILIER suivant contrat joint à compter de la présente assemblée générale, et prendra fin le 09/07/2024.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 71 copropriétaires représentant 34076 / 100000 tantièmes

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 1145 / 100000 tantièmes

Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 852 / 100000 tantièmes

Liste des opposants : SCI AP3M (407/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME ARMAND CELINE (603/100000), M. AZLI MOHAMED (534/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M.&MME BAILLY GILLES - PATRICIA (443/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BARNIER MATHIEU (245/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BELTRANDO PIERRE - CHANTAL (376/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M./MME BENAZA - LATIL Karim - Therese (604/100000), M. BERNON Louis (602/100000), M.&MME BLANCHOT OLIVIER - JACQUELINE (309/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M. BONNOIT FRANCK (350/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME BOUKRI CHRISTIANE (336/100000), M. BOULAIN VINCENT (420/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne (546/100000), MME CHARPIN VERONIQUE (378/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHAZEE ERIC - PATRICIA (394/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHEVAL ROMAIN - LUCIE (367/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME COSTES Michel - Viviane (363/100000) représenté(e) par QUAT'IMMO , M.&MME DADOU (391/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DAGRON CHRISTOPHE (620/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DEMON ANDRE - STEPHANIE (307/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME DENIAU OLIVIER - MARYSE (398/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DESMYTTERE GUILLAUME (192/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DUCOURANT Francois - Brigitte (529/100000), M. FERACCI JEROME (228/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME FERNANDES ELISABETH (348/100000), M./MME FREDERIC - BAZIN ROBERT - GILIANE (576/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GIRARD Yves (769/100000), M. GOAREGUER DIDIER (732/100000), M./MME GROCCIA - SANCHEZ FABRICE - CAROLE (519/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. GROPELLIER GERARD (931/100000), M. GUDEFIN PHILIPPE (583/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME GUILLERM ANNIE - OLIVIER (410/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GUISTI BENJAMIN (296/100000), M.&MME HARDY BERTRAND - ANNE CELINE (336/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. HERHOUR RABAH (350/100000), M. HMAIDI Atef (746/100000) représenté(e) par M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne, M./MME LAIR - CARIOU KEVIN - GWENAELE (604/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. LEFEBVRE ANTHONY (267/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. LETANG Yannick (366/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME LOUPPE VALENTINA (202/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M./MME MACHET - BOYADJIEV VINCENT - JOANNA (568/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAHOUSA - GARNIER Nicolas - Aline (288/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. MASSE STEPHANE (385/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra (886/100000), M. MICHEL THOMAS (366/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME MONTES CELINE (782/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME ,

M./MME PAGUA - OLIVER JEAN-JACQUES - ABIGAIL (510/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , INDIV PINEAU - HAMELIN ALEXANDRE - JULIE (907/100000) représenté(e) par HAMELIN JULIE, M.&MME PINSON DENIS - ISABELLE (503/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME POUJOL - COLOMAR KEVIN - AURELIE (335/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME PULOCH HUBERT - ARMELLE (539/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. QUAIREL Francois (435/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME RASTELLO BRIGITTE (415/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. RECEVEUR GILLES (462/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME REHILI MALIKA (694/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M. REISER JACK (522/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , MME ROCHECOUSTE MAUD (353/100000), M.&MME ROGER PIERRE - GHYSLAINE (569/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME ROUX - HUMLER Philippe - Laurence (998/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SABBAGH FARDI - INGRID (382/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. SAIGNE Stephane (764/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M./MME SCHMITTER - MARQUET AURELIEN - EMELINE (311/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SMOLARSKI THIERRY - FLORENCE (313/100000), M. SZABO ERIC (364/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. TAESCH Julien (594/100000), M. TAMURA Tomotsugu-Joseph (496/100000), M.&MME VALENTIN CHRISTOPHE - SOPHIE (788/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VALETTE VANESSA (382/100000), M. VANDEVILLE FANTZY (312/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VENTRE ISABELLE (367/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. YENBOU AMAR (509/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME

Liste des abstentionnistes : M.&MME BASSOMPIERRE (491/100000), MME NAVARRO KARINE (361/100000)
Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 34076 tantièmes.

RESOLUTION 8.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 71 copropriétaires représentant 34076 / 34626 tantièmes

A voté contre : 1 copropriétaire représentant 550 / 34626 tantièmes

Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 852 / 100000 tantièmes

Opposant : M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/34626)

Liste des abstentionnistes : M.&MME BASSOMPIERRE (491/37052), MME NAVARRO KARINE (361/37052)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 34076 / 34626 tantièmes.

Est arrivé en cours de séance : MME FERDINAND LAURENCE (380), M.&MME KHAZRI RAMZI (599)

La feuille de présence fait désormais référence à 37052 tantièmes présents, représentés ou votant par correspondance sur 100000 tantièmes.

RESOLUTION 9 : ELECTION DU CONSEIL SYNDICAL

L'assemblée générale, après avoir délibéré, désigne uninominale en qualité de membre du Conseil Syndical, à compter de ce jour et pour une durée d'un an.

RESOLUTION 9.1 : MME GRECH

Majorité : Article 25 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée générale, après avoir délibéré, désigne MME GRECH en qualité de membre du conseil syndical.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 73 copropriétaires représentant 34818 / 100000 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1635 / 100000 tantièmes

Liste des opposants : SCI AP3M (407/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME ARMAND CELINE (603/100000), M. AZLI MOHAMED (534/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M.&MME BAILLY GILLES - PATRICIA (443/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BARNIER MATHIEU (245/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BELTRANDO PIERRE - CHANTAL (376/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BENAKILA (595/100000), M./MME BENAZA - LATIL Karim - Therese (604/100000), M. BERNON Louis (602/100000), M.&MME BLANCHOT OLIVIER - JACQUELINE (309/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M. BONNOIT FRANCK (350/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME BOUKRI CHRISTIANE (336/100000), M. BOULAIN VINCENT (420/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne (546/100000), MME CHARPIN VERONIQUE (378/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHAZEE ERIC - PATRICIA (394/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHEVAL ROMAIN - LUCIE (367/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME COSTES Michel - Viviane (363/100000) représenté(e) par QUAT'IMMO , M.&MME DADOU (391/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DAGRON CHRISTOPHE (620/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DEMON ANDRE - STEPHANIE (307/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME DENIAU OLIVIER - MARYSE (398/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DESMYTTERE GUILLAUME (192/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DUCOURANT Francois - Brigitte (529/100000), M. FERACCI JEROME (228/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME FERDINAND LAURENCE (380/100000) représenté(e) par C2 IMMO , MME FERNANDES ELISABETH (348/100000), M./MME FREDERIC - BAZIN ROBERT - GILIANE (576/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GIRARD Yves (769/100000), M. GOAREGUER DIDIER (732/100000), M./MME GROCCIA - SANCHEZ FABRICE - CAROLE (519/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. GROSELLIER GERARD (931/100000), M. GUDEFIN PHILIPPE (583/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME GUILLERM ANNIE - OLIVIER (410/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GUISTI BENJAMIN (296/100000), M.&MME HARDY BERTRAND - ANNE CELINE (336/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. HERHOUR RABAH (350/100000), M. HMAIDI Atef (746/100000) représenté(e) par M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne, M./MME LAIR - CARIOU KEVIN - GWENAELLE (604/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. LEFEBVRE ANTHONY (267/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. LETANG Yannick (366/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME LOUPPE VALENTINA (202/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M./MME MACHET - BOYADJIEV VINCENT - JOANNA (568/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAHOUSA - GARNIER Nicolas - Aline (288/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. MASSE STEPHANE (385/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra (886/100000), M. MICHEL THOMAS (366/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME MONTES CELINE (782/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME NAVARRO KARINE (361/100000), M./MME PAGUA - OLIVER JEAN-JACQUES - ABIGAIL (510/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , INDIV PINEAU - HAMELIN ALEXANDRE - JULIE (907/100000) représenté(e) par HAMELIN JULIE, M.&MME PINSON DENIS - ISABELLE (503/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME POUJOL - COLOMAR KEVIN - AURELIE (335/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME PULOCH HUBERT - ARMELLE (539/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. QUAIREL Francois (435/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME RASTELLO BRIGITTE (415/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. RECEVEUR GILLES (462/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME REHILI MALIKA (694/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M. REISER JACK (522/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , MME ROCHECOUSTE MAUD (353/100000), M.&MME ROGER PIERRE - GHYSLAINE (569/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME ROUX - HUMLER Philippe - Laurence (998/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SABBAGH FARDI - INGRID (382/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. SAIGNE Stephane (764/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M./MME SCHMITTER - MARQUET AURELIEN - EMELINE (311/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SMOLARSKI THIERRY - FLORENCE (313/100000), M. SZABO ERIC (364/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. TAMURA Tomotsugu-Joseph (496/100000), M.&MME VALENTIN CHRISTOPHE - SOPHIE (788/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VALETTE VANESSA (382/100000), M. VANDEVILLE FANTZY (312/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VENTRE ISABELLE (367/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. YENBOU AMAR (509/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME

Liste des abstentionnistes : M.&MME BASSOMPIERRE (491/100000), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/100000), M. TAESCH Julien (594/100000)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 34818 tantièmes.

RESOLUTION 9.2 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 73 copropriétaires représentant 34818 / 34818 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1635 / 100000 tantièmes

Liste des abstentionnistes : M.&MME BASSOMPIERRE (491/37052), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/37052), M. TAESCH Julien (594/37052)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 34818 / 34818 tantièmes.

RESOLUTION 9.3 : M. GOAREGUER

Majorité : Article 25 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée générale, après avoir délibéré, désigne M. GOAREGUER en qualité de membre du conseil syndical.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 72 copropriétaires représentant 34086 / 100000 tantièmes

Se sont abstenus : 4 copropriétaires représentant 2367 / 100000 tantièmes

Liste des opposants : SCI AP3M (407/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME ARMAND CELINE (603/100000), M. AZLI MOHAMED (534/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M.&MME BAILLY GILLES - PATRICIA (443/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BARNIER MATHIEU (245/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BELTRANDO PIERRE - CHANTAL (376/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BENAKILA (595/100000), M./MME BENAZA - LATIL Karim - Therese (604/100000), M. BERNON Louis (602/100000), M.&MME BLANCHOT OLIVIER - JACQUELINE (309/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M. BONNOIT FRANCK (350/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME BOUKRI CHRISTIANE (336/100000), M. BOULAIN VINCENT (420/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne (546/100000), MME CHARPIN VERONIQUE (378/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHAZEE ERIC - PATRICIA (394/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHEVAL ROMAIN - LUCIE (367/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME COSTES Michel - Viviane (363/100000) représenté(e) par QUAT'IMMO , M.&MME DADOU (391/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DAGRON CHRISTOPHE (620/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DEMON ANDRE - STEPHANIE (307/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME DENIAU OLIVIER - MARYSE (398/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DESMYTTERE GUILLAUME (192/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DUCOURANT Francois - Brigitte (529/100000), M. FERACCI JEROME (228/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME FERDINAND LAURENCE (380/100000) représenté(e) par C2 IMMO , MME FERNANDES ELISABETH (348/100000), M./MME FREDERIC - BAZIN ROBERT - GILIANE (576/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GIRARD Yves (769/100000), M./MME GROCCIA - SANCHEZ FABRICE - CAROLE (519/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. GROSPELLIER GERARD (931/100000), M. GUDEFIN PHILIPPE (583/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME GUILLERM ANNIE - OLIVIER (410/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GUISTI BENJAMIN (296/100000), M.&MME HARDY BERTRAND - ANNE CELINE (336/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. HERHOUR RABAH (350/100000), M. HMAIDI Atef (746/100000) représenté(e) par M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne, M./MME LAIR - CARIOU KEVIN - GWENAELLE (604/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. LEFEBVRE ANTHONY (267/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. LETANG Yannick (366/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME LOUPPE VALENTINA (202/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M./MME MACHET - BOYADJIEV VINCENT - JOANNA (568/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAHOUSA - GARNIER Nicolas - Aline (288/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. MASSE STEPHANE (385/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra (886/100000), M. MICHEL THOMAS (366/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME MONTES CELINE (782/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME NAVARRO KARINE (361/100000), M./MME PAGUA - OLIVER JEAN-JACQUES - ABIGAIL (510/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , INDIV PINEAU - HAMELIN ALEXANDRE - JULIE (907/100000) représenté(e) par HAMELIN JULIE, M.&MME PINSON DENIS - ISABELLE (503/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME

POUJOL - COLOMAR KEVIN - AURELIE (335/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME PULLOCH HUBERT - ARMELLE (539/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. QUAIREL Francois (435/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME RASTELLO BRIGITTE (415/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. RECEVEUR GILLES (462/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME REHILI MALIKA (694/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M. REISER JACK (522/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , MME ROCHECOUSTE MAUD (353/100000), M.&MME ROGER PIERRE - GHYSLAINE (569/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME ROUX - HUMLER Philippe - Laurence (998/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SABBAGH FARDI - INGRID (382/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. SAIGNE Stephane (764/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M./MME SCHMITTER - MARQUET AURELIEN - EMELINE (311/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SMOLARSKI THIERRY - FLORENCE (313/100000), M. SZABO ERIC (364/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. TAMURA Tomotsugu-Joseph (496/100000), M.&MME VALENTIN CHRISTOPHE - SOPHIE (788/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VALETTE VANESSA (382/100000), M. VANDEVILLE FANTZY (312/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VENTRE ISABELLE (367/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. YENBOU AMAR (509/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME

Liste des abstentionnistes : M.&MME BASSOMPIERRE (491/100000), M. GOAREGUER DIDIER (732/100000), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/100000), M. TAESCH Julien (594/100000)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 34086 tantièmes.

RESOLUTION 9.4 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : *Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES*



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 73 copropriétaires représentant 34818 / 34818 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1635 / 100000 tantièmes

Liste des abstentionnistes : M.&MME BASSOMPIERRE (491/37052), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/37052), M. TAESCH Julien (594/37052)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 34818 / 34818 tantièmes.

RESOLUTION 9.5 : M. BENAZA

Majorité : *Article25 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES*



L'assemblée générale, après avoir délibéré, désigne M. BENAZA en qualité de membre du conseil syndical.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 73 copropriétaires représentant 34818 / 100000 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1635 / 100000 tantièmes

Liste des opposants : SCI AP3M (407/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME ARMAND CELINE (603/100000), M. AZLI MOHAMED (534/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M.&MME BAILLY GILLES - PATRICIA (443/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BARNIER MATHIEU (245/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BELTRANDO PIERRE - CHANTAL (376/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BENAKILA (595/100000), M./MME BENAZA - LATIL Karim - Therese (604/100000), M. BERNON Louis (602/100000), M.&MME BLANCHOT OLIVIER - JACQUELINE (309/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M. BONNOIT FRANCK (350/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME BOUKRI CHRISTIANE (336/100000), M. BOULAIN VINCENT (420/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne (546/100000), MME CHARPIN VERONIQUE (378/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHAZEE ERIC - PATRICIA (394/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHEVAL ROMAIN - LUCIE (367/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME COSTES Michel - Viviane (363/100000) représenté(e) par QUAT'IMMO , M.&MME DADOU (391/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DAGRON CHRISTOPHE (620/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DEMON ANDRE - STEPHANIE (307/100000) représenté(e) par NEXITY

LES DOCKS LIBRES , M.&MME DENIAU OLIVIER - MARYSE (398/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DESMYTTERE GUILLAUME (192/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DUCOURANT Francois - Brigitte (529/100000), M. FERACCI JEROME (228/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME FERDINAND LAURENCE (380/100000) représenté(e) par C2 IMMO , MME FERNANDES ELISABETH (348/100000), M./MME FREDERIC - BAZIN ROBERT - GILIANE (576/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GIRARD Yves (769/100000), M. GOAREGUER DIDIER (732/100000), M./MME GROCCIA - SANCHEZ FABRICE - CAROLE (519/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. GROSELLIER GERARD (931/100000), M. GUDEFIN PHILIPPE (583/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME GUILLERM ANNIE - OLIVIER (410/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GUISTI BENJAMIN (296/100000), M.&MME HARDY BERTRAND - ANNE CELINE (336/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. HERHOUR RABAH (350/100000), M. HMAIDI Atef (746/100000) représenté(e) par M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne, M./MME LAIR - CARIOU KEVIN - GWENAELLE (604/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. LEFEBVRE ANTHONY (267/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. LETANG Yannick (366/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME LOUPPE VALENTINA (202/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M./MME MACHET - BOYADJIEV VINCENT - JOANNA (568/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAHOUSA - GARNIER Nicolas - Aline (288/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. MASSE STEPHANE (385/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra (886/100000), M. MICHEL THOMAS (366/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME MONTES CELINE (782/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME NAVARRO KARINE (361/100000), M./MME PAGUA - OLIVER JEAN-JACQUES - ABIGAIL (510/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , INDIV PINEAU - HAMELIN ALEXANDRE - JULIE (907/100000) représenté(e) par HAMELIN JULIE, M.&MME PINSON DENIS - ISABELLE (503/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME POUJOL - COLOMAR KEVIN - AURELIE (335/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME PULOCH HUBERT - ARMELLE (539/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. QUAIREL Francois (435/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME RASTELLO BRIGITTE (415/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. RECEVEUR GILLES (462/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME REHILI MALIKA (694/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M. REISER JACK (522/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , MME ROCHECOUSTE MAUD (353/100000), M.&MME ROGER PIERRE - GHYSLAINE (569/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME ROUX - HUMLER Philippe - Laurence (998/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SABBAGH FARDI - INGRID (382/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. SAIGNE Stephane (764/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M./MME SCHMITTER - MARQUET AURELIEN - EMELINE (311/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SMOLARSKI THIERRY - FLORENCE (313/100000), M. SZABO ERIC (364/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. TAMURA Tomotsugu-Joseph (496/100000), M.&MME VALENTIN CHRISTOPHE - SOPHIE (788/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VALETTE VANESSA (382/100000), M. VANDEVILLE FANTZY (312/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VENTRE ISABELLE (367/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. YENBOU AMAR (509/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME

Liste des abstentionnistes : M.&MME BASSOMPIERRE (491/100000), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/100000), M. TAESCH Julien (594/100000)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 34818 tantièmes.

RESOLUTION 9.6 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 73 copropriétaires représentant 34818 / 34818 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1635 / 100000 tantièmes

Liste des abstentionnistes : M.&MME BASSOMPIERRE (491/37052), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/37052), M. TAESCH Julien (594/37052)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 34818 / 34818 tantièmes.

RESOLUTION 9.7 : MME ISELIN

Majorité : Article 25 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée générale, après avoir délibéré, désigne MME ISELIN en qualité de membre du conseil syndical.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 73 copropriétaires représentant 34818 / 100000 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1635 / 100000 tantièmes

Liste des opposants : SCI AP3M (407/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME ARMAND CELINE (603/100000), M. AZLI MOHAMED (534/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M.&MME BAILLY GILLES - PATRICIA (443/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BARNIER MATHIEU (245/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BELTRANDO PIERRE - CHANTAL (376/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BENAKILA (595/100000), M./MME BENAZA - LATIL Karim - Therese (604/100000), M. BERNON Louis (602/100000), M.&MME BLANCHOT OLIVIER - JACQUELINE (309/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M. BONNOIT FRANCK (350/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME BOUKRI CHRISTIANE (336/100000), M. BOULAIN VINCENT (420/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne (546/100000), MME CHARPIN VERONIQUE (378/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHAZEE ERIC - PATRICIA (394/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHEVAL ROMAIN - LUCIE (367/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME COSTES Michel - Viviane (363/100000) représenté(e) par QUAT'IMMO , M.&MME DADOU (391/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DAGRON CHRISTOPHE (620/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DEMON ANDRE - STEPHANIE (307/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME DENIAU OLIVIER - MARYSE (398/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DESMYTTERE GUILLAUME (192/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DUCOURANT Francois - Brigitte (529/100000), M. FERACCI JEROME (228/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME FERDINAND LAURENCE (380/100000) représenté(e) par C2 IMMO , MME FERNANDES ELISABETH (348/100000), M./MME FREDERIC - BAZIN ROBERT - GILIANE (576/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GIRARD Yves (769/100000), M. GOAREGUER DIDIER (732/100000), M./MME GROCCIA - SANCHEZ FABRICE - CAROLE (519/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. GROPELLIER GERARD (931/100000), M. GUDEFIN PHILIPPE (583/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME GUILLERM ANNIE - OLIVIER (410/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GUISTI BENJAMIN (296/100000), M.&MME HARDY BERTRAND - ANNE CELINE (336/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. HERHOUR RABAH (350/100000), M. HMAIDI Atef (746/100000) représenté(e) par M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne, M./MME LAIR - CARIOU KEVIN - GWENAELLE (604/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. LEFEBVRE ANTHONY (267/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. LETANG Yannick (366/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME LOUPPE VALENTINA (202/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M./MME MACHET - BOYADJIEV VINCENT - JOANNA (568/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAHOUSA - GARNIER Nicolas - Aline (288/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. MASSE STEPHANE (385/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra (886/100000), M. MICHEL THOMAS (366/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME MONTES CELINE (782/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME NAVARRO KARINE (361/100000), M./MME PAGUA - OLIVER JEAN-JACQUES - ABIGAIL (510/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , INDIV PINEAU - HAMELIN ALEXANDRE - JULIE (907/100000) représenté(e) par HAMELIN JULIE, M.&MME PINSON DENIS - ISABELLE (503/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME POUJOL - COLOMAR KEVIN - AURELIE (335/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME PULOCH HUBERT - ARMELLE (539/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. QUAIREL Francois (435/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME RASTELLO BRIGITTE (415/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. RECEVEUR GILLES (462/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME REHILI MALIKA (694/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M. REISER JACK (522/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , MME ROCHECOUSTE MAUD (353/100000), M.&MME ROGER PIERRE - GHYSLAINE (569/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME ROUX - HUMLER Philippe - Laurence (998/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SABBAGH FARDI - INGRID (382/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. SAIGNE Stephane (764/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M./MME SCHMITTER - MARQUET AURELIEN - EMELINE (311/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SMOLARSKI THIERRY - FLORENCE (313/100000), M. SZABO ERIC (364/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. TAMURA Tomotsugu-Joseph (496/100000), M.&MME VALENTIN CHRISTOPHE - SOPHIE (788/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VALETTE VANESSA (382/100000), M. VANDEVILLE FANTZY (312/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS

LIBRES , MME VENTRE ISABELLE (367/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. YENBOU AMAR (509/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME

Liste des abstentionnistes : M.&MME BASSOMPIERRE (491/100000), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/100000), M. TAESCH Julien (594/100000)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 34818 tantièmes.

RESOLUTION 9.8 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 73 copropriétaires représentant 34818 / 34818 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1635 / 100000 tantièmes

Liste des abstentionnistes : M.&MME BASSOMPIERRE (491/37052), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/37052), M. TAESCH Julien (594/37052)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 34818 / 34818 tantièmes.

RESOLUTION 9.9 : M. GEORGES

Majorité : Article 25 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée générale, après avoir délibéré, désigne M. GEORGES en qualité de membre du conseil syndical.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 73 copropriétaires représentant 34818 / 100000 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1635 / 100000 tantièmes

Liste des opposants : SCI AP3M (407/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME ARMAND CELINE (603/100000), M. AZLI MOHAMED (534/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M.&MME BAILLY GILLES - PATRICIA (443/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BARNIER MATHIEU (245/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BELTRANDO PIERRE - CHANTAL (376/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BENAKILA (595/100000), M./MME BENAZA - LATIL Karim - Therese (604/100000), M. BERNON Louis (602/100000), M.&MME BLANCHOT OLIVIER - JACQUELINE (309/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M. BONNOIT FRANCK (350/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME BOUKRI CHRISTIANE (336/100000), M. BOULAIN VINCENT (420/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne (546/100000), MME CHARPIN VERONIQUE (378/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHAZEE ERIC - PATRICIA (394/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHEVAL ROMAIN - LUCIE (367/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME COSTES Michel - Viviane (363/100000) représenté(e) par QUAT'IMMO , M.&MME DADOU (391/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DAGRON CHRISTOPHE (620/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DEMON ANDRE - STEPHANIE (307/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME DENIAU OLIVIER - MARYSE (398/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DESMYTTERE GUILLAUME (192/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DUCOURANT Francois - Brigitte (529/100000), M. FERACCI JEROME (228/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME FERDINAND LAURENCE (380/100000) représenté(e) par C2 IMMO , MME FERNANDES ELISABETH (348/100000), M./MME FREDERIC - BAZIN ROBERT - GILIANE (576/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GIRARD Yves (769/100000), M. GOAREGUER DIDIER (732/100000), M./MME GROCCIA - SANCHEZ FABRICE - CAROLE (519/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. GROPELLIER GERARD (931/100000), M. GUDEFIN PHILIPPE (583/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME GUILLERM ANNIE - OLIVIER (410/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GUISTI BENJAMIN (296/100000), M.&MME HARDY BERTRAND - ANNE CELINE (336/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. HERHOUR RABAH (350/100000), M. HMAIDI Atef (746/100000) représenté(e) par M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne, M./MME LAIR - CARIOU KEVIN - GWENAELLE (604/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. LEFEBVRE ANTHONY (267/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. LETANG Yannick (366/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME LOUPPE VALENTINA (202/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS

LIBRES , M./MME MACHET - BOYADJIEV VINCENT - JOANNA (568/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAHOUSA - GARNIER Nicolas - Aline (288/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. MASSE STEPHANE (385/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra (886/100000), M. MICHEL THOMAS (366/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME MONTES CELINE (782/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME NAVARRO KARINE (361/100000), M./MME PAGUA - OLIVER JEAN-JACQUES - ABIGAIL (510/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , INDIV PINEAU - HAMELIN ALEXANDRE - JULIE (907/100000) représenté(e) par HAMELIN JULIE, M.&MME PINSON DENIS - ISABELLE (503/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME POIJOL - COLOMAR KEVIN - AURELIE (335/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME PULOCH HUBERT - ARMELLE (539/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. QUAIREL Francois (435/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME RASTELLO BRIGITTE (415/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. RECEVEUR GILLES (462/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME REHILI MALIKA (694/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M. REISER JACK (522/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , MME ROCHECOUSTE MAUD (353/100000), M.&MME ROGER PIERRE - GHYSLAINE (569/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME ROUX - HUMLER Philippe - Laurence (998/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SABBAGH FARDI - INGRID (382/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. SAIGNE Stephane (764/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M./MME SCHMITTER - MARQUET AURELIEN - EMELINE (311/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SMOLARSKI THIERRY - FLORENCE (313/100000), M. SZABO ERIC (364/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. TAMURA Tomotsugu-Joseph (496/100000), M.&MME VALENTIN CHRISTOPHE - SOPHIE (788/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VALETTE VANESSA (382/100000), M. VANDEVILLE FANTZY (312/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VENTRE ISABELLE (367/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. YENBOU AMAR (509/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME

Liste des abstentionnistes : M.&MME BASSOMPIERRE (491/100000), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/100000), M. TAESCH Julien (594/100000)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 34818 tantièmes.

RESOLUTION 9.10 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 73 copropriétaires représentant 34818 / 34818 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1635 / 100000 tantièmes

Liste des abstentionnistes : M.&MME BASSOMPIERRE (491/37052), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/37052), M. TAESCH Julien (594/37052)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 34818 / 34818 tantièmes.

RESOLUTION 9.11 : M. GIRARD

Majorité : Article 25 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée générale, après avoir délibéré, désigne M. GIRARD en qualité de membre du conseil syndical.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 73 copropriétaires représentant 34818 / 100000 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1635 / 100000 tantièmes

Liste des opposants : SCI AP3M (407/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME ARMAND CELINE (603/100000), M. AZLI MOHAMED (534/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M.&MME BAILLY GILLES - PATRICIA (443/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BARNIER MATHIEU (245/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BELTRANDO PIERRE - CHANTAL (376/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BENAKILA (595/100000), M./MME BENAZA - LATIL Karim - Therese (604/100000), M. BERNON Louis (602/100000), M.&MME BLANCHOT OLIVIER - JACQUELINE (309/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M. BONNOIT FRANCK (350/100000)

représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME BOUKRI CHRISTIANE (336/100000), M. BOULAIN VINCENT (420/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne (546/100000), MME CHARPIN VERONIQUE (378/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHAZEE ERIC - PATRICIA (394/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHEVAL ROMAIN - LUCIE (367/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME COSTES Michel - Viviane (363/100000) représenté(e) par QUAT'IMMO , M.&MME DADOU (391/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DAGRON CHRISTOPHE (620/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DEMON ANDRE - STEPHANIE (307/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME DENIAU OLIVIER - MARYSE (398/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DESMYTTERE GUILLAUME (192/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DUCOURANT Francois - Brigitte (529/100000), M. FERACCI JEROME (228/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME FERDINAND LAURENCE (380/100000) représenté(e) par C2 IMMO , MME FERNANDES ELISABETH (348/100000), M./MME FREDERIC - BAZIN ROBERT - GILIANE (576/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GIRARD Yves (769/100000), M. GOAREGUER DIDIER (732/100000), M./MME GROCCIA - SANCHEZ FABRICE - CAROLE (519/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. GROPELLIER GERARD (931/100000), M. GUDEFIN PHILIPPE (583/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME GUILLERM ANNIE - OLIVIER (410/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GUISTI BENJAMIN (296/100000), M.&MME HARDY BERTRAND - ANNE CELINE (336/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. HERHOUR RABAH (350/100000), M. HMAIDI Atef (746/100000) représenté(e) par M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne, M./MME LAIR - CARIOU KEVIN - GWENAELE (604/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. LEFEBVRE ANTHONY (267/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. LETANG Yannick (366/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME LOUPPE VALENTINA (202/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M./MME MACHET - BOYADJIEV VINCENT - JOANNA (568/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAHOUSA - GARNIER Nicolas - Aline (288/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. MASSE STEPHANE (385/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra (886/100000), M. MICHEL THOMAS (366/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME MONTES CELINE (782/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME NAVARRO KARINE (361/100000), M./MME PAGUA - OLIVER JEAN-JACQUES - ABIGAIL (510/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , INDIV PINEAU - HAMELIN ALEXANDRE - JULIE (907/100000) représenté(e) par HAMELIN JULIE, M.&MME PINSON DENIS - ISABELLE (503/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME POUJOL - COLOMAR KEVIN - AURELIE (335/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME PULOCH HUBERT - ARMELLE (539/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. QUAREL Francois (435/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME RASTELLO BRIGITTE (415/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. RECEVEUR GILLES (462/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME REHILI MALIKA (694/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M. REISER JACK (522/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , MME ROCHECOUSTE MAUD (353/100000), M.&MME ROGER PIERRE - GHYSLAINE (569/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME ROUX - HUMLER Philippe - Laurence (998/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SABBAGH FARDI - INGRID (382/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. SAIGNE Stephane (764/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M./MME SCHMITTER - MARQUET AURELIEN - EMELINE (311/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SMOLARSKI THIERRY - FLORENCE (313/100000), M. SZABO ERIC (364/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. TAMURA Tomotsugu-Joseph (496/100000), M.&MME VALENTIN CHRISTOPHE - SOPHIE (788/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VALETTE VANESSA (382/100000), M. VANDEVILLE FANTZY (312/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VENTRE ISABELLE (367/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. YENBOU AMAR (509/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME

Liste des abstentionnistes : M.&MME BASSOMPIERRE (491/100000), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/100000), M. TAESCH Julien (594/100000)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 34818 tantièmes.

RESOLUTION 9.12 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 73 copropriétaires représentant 34818 / 34818 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1635 / 100000 tantièmes

Liste des abstentionnistes : M.&MME BASSOMPIERRE (491/37052), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/37052), M. TAESCH Julien (594/37052)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 34818 / 34818 tantièmes.

RESOLUTION 9.13 : MME HAMELIN

Majorité : *Majorité absolue* – Base de répartition : *CHARGES COMMUNES GENERALES*



L'assemblée générale, après avoir délibéré, désigne MME HAMELIN en qualité de membre du conseil syndical.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 71 copropriétaires représentant 33879 / 100000 tantièmes

Se sont abstenus : 5 copropriétaires représentant 2574 / 100000 tantièmes

Liste des opposants : SCI AP3M (407/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. AZLI MOHAMED (534/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M.&MME BAILLY GILLES - PATRICIA (443/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BARNIER MATHIEU (245/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BELTRANDO PIERRE - CHANTAL (376/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BENAKILA (595/100000), M./MME BENAZA - LATIL Karim - Therese (604/100000), M. BERNON Louis (602/100000), M.&MME BLANCHOT OLIVIER - JACQUELINE (309/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M. BONNOIT FRANCK (350/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. BOULAIN VINCENT (420/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne (546/100000), MME CHARPIN VERONIQUE (378/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHAZEE ERIC - PATRICIA (394/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHEVAL ROMAIN - LUCIE (367/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME COSTES Michel - Viviane (363/100000) représenté(e) par QUAT'IMMO , M.&MME DADOU (391/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DAGRON CHRISTOPHE (620/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DEMON ANDRE - STEPHANIE (307/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME DENIAU OLIVIER - MARYSE (398/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DESMYTTERE GUILLAUME (192/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DUCOURANT Francois - Brigitte (529/100000), M. FERACCI JEROME (228/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME FERDINAND LAURENCE (380/100000) représenté(e) par C2 IMMO , MME FERNANDES ELISABETH (348/100000), M./MME FREDERIC - BAZIN ROBERT - GILIANE (576/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GIRARD Yves (769/100000), M. GOAREGUER DIDIER (732/100000), M./MME GROCCIA - SANCHEZ FABRICE - CAROLE (519/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. GROPELLIER GERARD (931/100000), M. GUDEFIN PHILIPPE (583/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME GUILLERM ANNIE - OLIVIER (410/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GUISTI BENJAMIN (296/100000), M.&MME HARDY BERTRAND - ANNE CELINE (336/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. HERHOUR RABAH (350/100000), M. HMAIDI Atef (746/100000) représenté(e) par M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne, M./MME LAIR - CARIOU KEVIN - GWENAELE (604/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. LEFEBVRE ANTHONY (267/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. LETANG Yannick (366/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME LOUPPE VALENTINA (202/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M./MME MACHET - BOYADJIEV VINCENT - JOANNA (568/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAOHOUSA - GARNIER Nicolas - Aline (288/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. MASSE STEPHANE (385/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra (886/100000), M. MICHEL THOMAS (366/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME MONTES CELINE (782/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME NAVARRO KARINE (361/100000), M./MME PAGUA - OLIVER JEAN-JACQUES - ABIGAIL (510/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , INDIV PINEAU - HAMELIN ALEXANDRE - JULIE (907/100000) représenté(e) par HAMELIN JULIE, M.&MME PINSON DENIS - ISABELLE (503/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME POUJOL - COLOMAR KEVIN - AURELIE (335/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME PULOCH HUBERT - ARMELLE (539/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. QUAIREL Francois (435/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME RASTELLO BRIGITTE (415/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. RECEVEUR GILLES (462/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME REHILI MALIKA (694/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M. REISER JACK (522/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , MME ROCHECOUSTE MAUD (353/100000), M.&MME ROGER PIERRE - GHYSLAINE (569/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME ROUX - HUMLER Philippe - Laurence (998/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SABBAGH FARDI - INGRID (382/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. SAIGNE Stephane (764/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN -

GRECH Yannick - Alexandra, M./MME SCHMITTER - MARQUET AURELIEN - EMELINE (311/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SMOLARSKI THIERRY - FLORENCE (313/100000), M. SZABO ERIC (364/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. TAMURA Tomotsugu-Joseph (496/100000), M.&MME VALENTIN CHRISTOPHE - SOPHIE (788/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VALETTE VANESSA (382/100000), M. VANDEVILLE FANTZY (312/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VENTRE ISABELLE (367/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. YENBOU AMAR (509/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME

Liste des abstentionnistes : MME ARMAND CELINE (603/100000), M.&MME BASSOMPIERRE (491/100000), MME BOUKRI CHRISTIANE (336/100000), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/100000), M. TAESCH Julien (594/100000)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 33879 tantièmes.

RESOLUTION 9.14 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 69 copropriétaires représentant 32515 / 32515 tantièmes

Se sont abstenus : 6 copropriétaires représentant 3343 / 100000 tantièmes

Liste des abstentionnistes : MME ARMAND CELINE (603/37052), M.&MME BASSOMPIERRE (491/37052), MME BOUKRI CHRISTIANE (336/37052), M. GIRARD Yves (769/37052), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/37052), M. TAESCH Julien (594/37052)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 32515 / 32515 tantièmes.

RESOLUTION 9.15 : PAD D'AUTRE CANDIDAT

Majorité : Annulée – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



Aucun autre candidat ne se présente en qualité de membre du Conseil Syndical.

Résultat du vote :

Cette résolution n'a pas donné lieu à un vote

RESOLUTION 10 : VOTE DU SEUIL DE CONSULTATION DU CONSEIL SYNDICAL : 2000 €

Majorité : Article 25 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée générale fixe à 2000 € le montant des marchés et contrats à partir duquel le Conseil Syndical est consulté (hors application, en cas d'urgence, de l'article 18 - 3 de la loi du 10/07/1965)

Résultat du vote :

Ont voté pour : 75 copropriétaires représentant 36092 / 100000 tantièmes

S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 361 / 100000 tantièmes

Liste des opposants : SCI AP3M (407/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME ARMAND CELINE (603/100000), M. AZLI MOHAMED (534/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M.&MME BAILLY GILLES - PATRICIA (443/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BARNIER MATHIEU (245/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BASSOMPIERRE (491/100000), M.&MME BELTRANDO PIERRE - CHANTAL (376/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BENAKILA (595/100000), M./MME BENAZA - LATIL Karim - Therese (604/100000), M. BERNON Louis (602/100000), M.&MME BLANCHOT OLIVIER - JACQUELINE (309/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M. BONNOIT FRANCK (350/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME BOUKRI CHRISTIANE (336/100000), M. BOULAIN VINCENT (420/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne (546/100000), MME CHARPIN VERONIQUE (378/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHAZEE ERIC - PATRICIA (394/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHEVAL ROMAIN - LUCIE (367/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME COSTES Michel - Viviane (363/100000) représenté(e) par QUAT'IMMO , M.&MME DADOU (391/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DAGRON CHRISTOPHE (620/100000)

représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DEMON ANDRE - STEPHANIE (307/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME DENIAU OLIVIER - MARYSE (398/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DESMYTTERE GUILLAUME (192/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DUCOURANT Francois - Brigitte (529/100000), M. FERACCI JEROME (228/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME FERDINAND LAURENCE (380/100000) représenté(e) par C2 IMMO , MME FERNANDES ELISABETH (348/100000), M./MME FREDERIC - BAZIN ROBERT - GILIANE (576/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GIRARD Yves (769/100000), M. GOAREGUER DIDIER (732/100000), M./MME GROCCIA - SANCHEZ FABRICE - CAROLE (519/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. GROSPELLIER GERARD (931/100000), M. GUDEFIN PHILIPPE (583/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME GUILLERM ANNIE - OLIVIER (410/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GUISTI BENJAMIN (296/100000), M.&MME HARDY BERTRAND - ANNE CELINE (336/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. HERHOUR RABAH (350/100000), M. HMAIDI Atef (746/100000) représenté(e) par M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne, M./MME LAIR - CARIOU KEVIN - GWENAELLE (604/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. LEFEBVRE ANTHONY (267/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. LETANG Yannick (366/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME LOUPPE VALENTINA (202/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M./MME MACHET - BOYADJIEV VINCENT - JOANNA (568/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAHOUSA - GARNIER Nicolas - Aline (288/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/100000), M. MASSE STEPHANE (385/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra (886/100000), M. MICHEL THOMAS (366/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME MONTES CELINE (782/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME PAGUA - OLIVER JEAN-JACQUES - ABIGAIL (510/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , INDIV PINEAU - HAMELIN ALEXANDRE - JULIE (907/100000) représenté(e) par HAMELIN JULIE, M.&MME PINSON DENIS - ISABELLE (503/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME POIJOL - COLOMAR KEVIN - AURELIE (335/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME PULOCH HUBERT - ARMELLE (539/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. QUAIREL Francois (435/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME RASTELLO BRIGITTE (415/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. RECEVEUR GILLES (462/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME REHILI MALIKA (694/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M. REISER JACK (522/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , MME ROCHECOUSTE MAUD (353/100000), M.&MME ROGER PIERRE - GHYSLAINE (569/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME ROUX - HUMLER Philippe - Laurence (998/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SABBAGH FARDI - INGRID (382/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. SAIGNE Stephane (764/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M./MME SCHMITTER - MARQUET AURELIEN - EMELINE (311/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SMOLARSKI THIERRY - FLORENCE (313/100000), M. SZABO ERIC (364/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. TAESCH Julien (594/100000), M. TAMURA Tomotsugu-Joseph (496/100000), M.&MME VALENTIN CHRISTOPHE - SOPHIE (788/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VALETTE VANESSA (382/100000), M. VANDEVILLE FANTZY (312/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VENTRE ISABELLE (367/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. YENBOU AMAR (509/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME

Abstentionniste : MME NAVARRO KARINE (361/100000)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 36092 tantièmes.

RESOLUTION 10.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 75 copropriétaires représentant 36092 / 36092 tantièmes

S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 361 / 100000 tantièmes

Abstentionniste : MME NAVARRO KARINE (361/37052)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 36092 / 36092 tantièmes.

RESOLUTION 11 : VOTE DU SEUIL DE MISE EN CONCURRENCE DES MARCHES ET CONTRATS : 2000

Majorité : Article 25 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée générale fixe à 2000 € TTC le montant à partir duquel la mise en concurrence des marchés et contrats doit être lancée. Pour les contrats en cours de validité, la mise en concurrence interviendra tous les 3 ans.

Pour les marchés, la mise en concurrence s'effectue sur la base d'un descriptif établi par un homme de l'art, obligeant à des réponses par prix unitaire pour chaque poste

Résultat du vote :

Ont voté pour : 74 copropriétaires représentant 35498 / 100000 tantièmes

S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 361 / 100000 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire (Vote par correspondance)

Liste des opposants : SCI AP3M (407/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME ARMAND CELINE (603/100000), M. AZLI MOHAMED (534/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M.&MME BAILLY GILLES - PATRICIA (443/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BARNIER MATHIEU (245/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BASSOMPIERRE (491/100000), M.&MME BELTRANDO PIERRE - CHANTAL (376/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BENAKILA (595/100000), M./MME BENAZA - LATIL Karim - Therese (604/100000), M. BERNON Louis (602/100000), M.&MME BLANCHOT OLIVIER - JACQUELINE (309/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M. BONNOIT FRANCK (350/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME BOUKRI CHRISTIANE (336/100000), M. BOULAIN VINCENT (420/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne (546/100000), MME CHARPIN VERONIQUE (378/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHAZEE ERIC - PATRICIA (394/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHEVAL ROMAIN - LUCIE (367/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME COSTES Michel - Viviane (363/100000) représenté(e) par QUAT'IMMO , M.&MME DADOU (391/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DAGRON CHRISTOPHE (620/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DEMON ANDRE - STEPHANIE (307/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME DENIAU OLIVIER - MARYSE (398/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DESMYTTERE GUILLAUME (192/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DUCOURANT Francois - Brigitte (529/100000), M. FERACCI JEROME (228/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME FERDINAND LAURENCE (380/100000) représenté(e) par C2 IMMO , MME FERNANDES ELISABETH (348/100000), M./MME FREDERIC - BAZIN ROBERT - GILIANE (576/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GIRARD Yves (769/100000), M. GOAREGUER DIDIER (732/100000), M./MME GROCCIA - SANCHEZ FABRICE - CAROLE (519/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. GROPELLIER GERARD (931/100000), M. GUDEFIN PHILIPPE (583/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME GUILLERM ANNIE - OLIVIER (410/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GUISTI BENJAMIN (296/100000), M.&MME HARDY BERTRAND - ANNE CELINE (336/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. HERHOUR RABAH (350/100000), M. HMAIDI Atef (746/100000) représenté(e) par M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne, M./MME LAIR - CARIOU KEVIN - GWENAELE (604/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. LEFEBVRE ANTHONY (267/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. LETANG Yannick (366/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME LOUPPE VALENTINA (202/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M./MME MACHET - BOYADJIEV VINCENT - JOANNA (568/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAHOUSA - GARNIER Nicolas - Aline (288/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/100000), M. MASSE STEPHANE (385/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra (886/100000), M. MICHEL THOMAS (366/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME MONTES CELINE (782/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME PAGUA - OLIVER JEAN-JACQUES - ABIGAIL (510/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , INDIV PINEAU - HAMELIN ALEXANDRE - JULIE (907/100000) représenté(e) par HAMELIN JULIE, M.&MME PINSON DENIS - ISABELLE (503/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME POUJOL - COLOMAR KEVIN - AURELIE (335/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME PULOCH HUBERT - ARMELLE (539/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. QUAIREL Francois (435/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME RASTELLO BRIGITTE (415/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. RECEVEUR GILLES (462/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME REHILI MALIKA (694/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M. REISER JACK (522/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , MME ROCHECOUSTE MAUD (353/100000), M.&MME ROGER PIERRE - GHYSLAINE (569/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME ROUX - HUMLER Philippe -

Laurence (998/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SABBAGH FARDI - INGRID (382/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. SAIGNE Stephane (764/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M./MME SCHMITTER - MARQUET AURELIEN - EMELINE (311/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SMOLARSKI THIERRY - FLORENCE (313/100000), M. SZABO ERIC (364/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. TAMURA Tomotsugu-Joseph (496/100000), M.&MME VALENTIN CHRISTOPHE - SOPHIE (788/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VALETTE VANESSA (382/100000), M. VANDEVILLE FANTZY (312/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VENTRE ISABELLE (367/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. YENBOU AMAR (509/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME

Abstentionniste : MME NAVARRO KARINE (361/100000)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : M. TAESCH Julien (594/100000)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 35498 tantièmes.

RESOLUTION 11.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 74 copropriétaires représentant 35498 / 35498 tantièmes

S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 361 / 99406 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire (Vote par correspondance)

Abstentionniste : MME NAVARRO KARINE (361/37052)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : M. TAESCH Julien (594/37052)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 35498 / 35498 tantièmes.

RESOLUTION 12 : INFORMATION SUR LES PROCEDURES EN COURS

65121-3- QUIQUE- ANNULATION AG

Par jugement en date du 11/05/2023 le tribunal a :

PAR CES MOTIFS

Statuant en premier ressort, après audience publique à juge unique, par jugement mis à disposition au greffe du tribunal :

Déboute Monsieur Olivier QUIQUE de sa demande d'annulation en son entier de l'assemblée générale des copropriétaires tenue le 30 juin 2021,

Annule les résolutions 27 et 28 de l'assemblée générale des copropriétaires

Déboute Monsieur Olivier QUIQUE de l'ensemble du surplus de ses demandes,

Condamne Olivier QUIQUE au paiement de la somme de 1000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile au syndicat des copropriétaires LES DOCKS LIBRES 412 boulevard national 13003 MARSEILLE représenté par son syndic en exercice la SAS COULANGE IMMOBILIER,

Condamne Olivier QUIQUE aux entiers dépens de l'instance,

Ordonne l'exécution provisoire.

Ainsi jugé et prononcé par mise à disposition au greffe de la troisième chambre civile section A3 du tribunal judiciaire de Marseille, le 11 mai 2023.

Le Greffier

Le Président

Le syndic a demandé à Maître Mascret, huissier, de signifier le jugement.

22015. SDC - SCN LES DOCKS LIBRES

Le cabinet PHARE AVOCAT a indiqué par mail en date du 04/05/2023 que : Lors de l'audience d'incident devant le Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, le Juge de la mise en état, a décidé d'ordonner un renvoi des deux affaires à l'audience d'incident du 7 septembre 2023.

Ce renvoi a été ordonné en raison d'une erreur du greffe qui n'avait pas adressé la convocation à Me GAGLIANO qui reste à ce jour constituée dans les intérêts des 9 copropriétaires qui agissent aux côtés du syndicat des copropriétaires.

Lors de l'audience du 7 septembre prochain, les deux incidents de procédure seront en principe retenus pour jonction et sursis à statuer.

M/MME ABDIOGLU

Le dossier est en cours, chez Maître Cornet.

M/MME AMSELEM

Suite à nos relances infructueuses, et suite à la mise en demeure de Maître Cornet restée sans retour, une assignation a été envoyée au copropriétaire.

M/MME GOMEZ BARBOSA

Suite à nos relances infructueuses, et suite à la mise en demeure de Maître Cornet restée sans retour, une assignation a été envoyée au copropriétaire.

M/MME ISSAAD

Suite à nos relances infructueuses, et suite à la mise en demeure de Maître Cornet restée sans retour, une assignation a été envoyée au copropriétaire.

M/MME KEDDIDECHE

Suite à nos relances infructueuses, et suite à la mise en demeure de Maître Cornet restée sans retour, une assignation a été envoyée au copropriétaire.

SCI LES ANGES

Suite à nos relances infructueuses, et suite à la mise en demeure de Maître Cornet restée sans retour, une assignation a été envoyée au copropriétaire.

M.MAGER

Suite à nos relances infructueuses, et suite à la mise en demeure de Maître Cornet restée sans retour, une assignation a été envoyée au copropriétaire.

RESOLUTION 13 : RECOUVREMENT DES FRAIS SUITE A L'AGGRAVATION DES CHARGES

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



Pour une bonne collaboration et le maintien d'une relation harmonieuse entre les copropriétaires, l'assemblée générale, après avoir délibéré, décide que, d'une façon générale, tous les frais exposés par le syndicat des copropriétaires, par le fait, la faute ou la négligence d'un copropriétaire ou de l'une des personnes résidant sous son toit, lui seront imputés.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 75 copropriétaires représentant 36105 / 36105 tantièmes

S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 348 / 100000 tantièmes

Abstentionniste : MME FERNANDES ELISABETH (348/36453)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 36105 / 36105 tantièmes.

RESOLUTION 14 : PRESENTATION DES BILANS SUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE POUR LES CONTRATS CHAUFFAGE AVEC INTERESSEMENT

Majorité : SansVote

Le syndic présente au Conseil Syndical et en Assemblée Générale le bilan des consommations avec analyse des résultats au regard des consommations précédentes et en tenant compte des événements de l'année écoulée.

Nous vous prions de trouver ci-joint le bilan.

RESOLUTION 15 : VOTE DE LA DOTATION FONDS DE TRAVAUX SELON LES DISPOSITIONS DE LA LOI

ALUR : 5 % Majorité : Majorité absolue – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée générale après en avoir délibéré décide de fixer le montant du fonds travaux, pour les exercices à venir à la somme de 5 % du budget prévisionnel de l'exercice en cours, qui sera exigible par trimestre, suivant la présente Assemblée Générale.

Rappel :

Le fonds travaux reste attaché au lot et définitivement acquis au syndicat des copropriétaires, aucun remboursement n'aura lieu au copropriétaire en cas de vente.

Lorsque le fonds de travaux sera supérieur au budget prévisionnel, le syndic devra inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale, la question d'un plan pluriannuel de travaux ainsi que celle de l'éventuelle suspension des cotisations.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 73 copropriétaires représentant 35408 / 100000 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1045 / 100000 tantièmes

Liste des opposants : SCI AP3M (407/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME ARMAND CELINE (603/100000), M. AZLI MOHAMED (534/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M.&MME BAILLY GILLES - PATRICIA (443/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BARNIER MATHIEU (245/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BASSOMPIERRE (491/100000), M.&MME BELTRANDO PIERRE - CHANTAL (376/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BENAKILA (595/100000), M./MME BENAZA - LATIL Karim - Therese (604/100000), M. BERNON Louis (602/100000), M.&MME BLANCHOT OLIVIER - JACQUELINE (309/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M. BONNOIT FRANCK (350/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. BOULAIN VINCENT (420/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne (546/100000), MME CHARPIN VERONIQUE (378/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME ,

M.&MME CHAZEE ERIC - PATRICIA (394/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHEVAL ROMAIN - LUCIE (367/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME COSTES Michel - Viviane (363/100000) représenté(e) par QUAT'IMMO , M.&MME DADOU (391/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DAGRON CHRISTOPHE (620/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DEMON ANDRE - STEPHANIE (307/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME DENIAU OLIVIER - MARYSE (398/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DESMYTTERE GUILLAUME (192/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DUCOURANT Francois - Brigitte (529/100000), M. FERACCI JEROME (228/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME FERDINAND LAURENCE (380/100000) représenté(e) par C2 IMMO , M./MME FREDERIC - BAZIN ROBERT - GILIANE (576/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GIRARD Yves (769/100000), M. GOAREGUER DIDIER (732/100000), M./MME GROCCIA - SANCHEZ FABRICE - CAROLE (519/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. GROSPELLIER GERARD (931/100000), M. GUDEFIN PHILIPPE (583/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME GUILLERM ANNIE - OLIVIER (410/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GUISTI BENJAMIN (296/100000), M.&MME HARDY BERTRAND - ANNE CELINE (336/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. HERHOUR RABAH (350/100000), M. HMAIDI Atef (746/100000) représenté(e) par M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne, M./MME LAIR - CARIOU KEVIN - GWENAELE (604/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. LEFEBVRE ANTHONY (267/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. LETANG Yannick (366/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME LOUPPE VALENTINA (202/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M./MME MACHET - BOYADJIEV VINCENT - JOANNA (568/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAHOUSA - GARNIER Nicolas - Aline (288/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/100000), M. MASSE STEPHANE (385/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra (886/100000), M. MICHEL THOMAS (366/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME MONTES CELINE (782/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME PAGUA - OLIVER JEAN-JACQUES - ABIGAIL (510/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , INDIV PINEAU - HAMELIN ALEXANDRE - JULIE (907/100000) représenté(e) par HAMELIN JULIE, M.&MME PINSON DENIS - ISABELLE (503/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME POUJOL - COLOMAR KEVIN - AURELIE (335/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME PULOCH HUBERT - ARMELLE (539/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. QUAIREL Francois (435/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME RASTELLO BRIGITTE (415/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. RECEVEUR GILLES (462/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME REHILI MALIKA (694/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M. REISER JACK (522/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , MME ROCHECOUSTE MAUD (353/100000), M.&MME ROGER PIERRE - GHYSLAINE (569/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME ROUX - HUMLER Philippe - Laurence (998/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SABBAGH FARDI - INGRID (382/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. SAIGNE Stephane (764/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M./MME SCHMITTER - MARQUET AURELIEN - EMELINE (311/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SMOLARSKI THIERRY - FLORENCE (313/100000), M. SZABO ERIC (364/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. TAESCH Julien (594/100000), M. TAMURA Tomotsugu-Joseph (496/100000), M.&MME VALENTIN CHRISTOPHE - SOPHIE (788/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VALETTE VANESSA (382/100000), M. VANDEVILLE FANTZY (312/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VENTRE ISABELLE (367/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. YENBOU AMAR (509/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME

Liste des abstentionnistes : MME BOUKRI CHRISTIANE (336/100000), MME FERNANDES ELISABETH (348/100000), MME NAVARRO KARINE (361/100000)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 35408 tantièmes.

RESOLUTION 15.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 74 copropriétaires représentant 35756 / 35756 tantièmes

Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 697 / 100000 tantièmes

Liste des abstentionnistes : MME BOUKRI CHRISTIANE (336/37052), MME NAVARRO KARINE (361/37052) Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 35756 / 35756 tantièmes.

RESOLUTION 16 : VOTE DES TRAVAUX REMPLACEMENT DETENDEURS

RESOLUTION 16.1 : VOTE DU PRINCIPE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES DETENDEURS

Majorité : Majorité simple – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée générale après en avoir délibérée décide l'exécution des travaux de remplacement des détenteurs (210 détenteurs).

Résultat du vote :

Ont voté pour : 74 copropriétaires représentant 35412 / 36453 tantièmes

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 1041 / 36453 tantièmes

Liste des opposants : M.&MME BASSOMPIERRE (491/36453), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/36453)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 35412 / 36453 tantièmes.

RESOLUTION 16.2 : CHOIX DE L'ENTREPRISE : LJP PLOMBERIE

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée générale après en avoir délibérée décide de retenir l'entreprise : LJP PLOMBERIE, suivant devis joint pour la somme de : 18 480 € TTC.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 72 copropriétaires représentant 34214 / 35255 tantièmes

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 1041 / 35255 tantièmes

S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 594 / 99396 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire (Vote par correspondance)

Liste des opposants : M.&MME BASSOMPIERRE (491/35255), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/35255)

Abstentionniste : M. TAESCH Julien (594/36453)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : M./MME BENZA - LATIL Karim - Therese (604/36453)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 34214 / 35255 tantièmes.

RESOLUTION 16.3 : CHOIX DE L'ENTREPRISE : PALMIERI

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée générale après en avoir délibérée décide de retenir l'entreprise : PALMIERI, suivant devis joint pour la somme de : 22 213,80 € TTC.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 6 copropriétaires représentant 2249 / 34027 tantièmes

Ont voté contre : 66 copropriétaires représentant 31778 / 34027 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1822 / 99396 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire (Vote par correspondance)

Liste des opposants : M.&MME BENAKILA (595/34027), MME BOUKRI CHRISTIANE (336/34027), MME FERNANDES ELISABETH (348/34027), M. GUISTI BENJAMIN (296/34027), MME NAVARRO KARINE (361/34027), M.&MME SMOLARSKI THIERRY - FLORENCE (313/34027)

Liste des abstentionnistes : M. GOAREGUER DIDIER (732/36453), M. TAESCH Julien (594/36453), M. TAMURA Tomotsugu-Joseph (496/36453)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : M./MME BENZA - LATIL Karim - Therese (604/36453)

Cette résolution est rejetée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 31778 / 34027 tantièmes.

RESOLUTION 16.4 : CHOIX DE L'ENTREPRISE : RL PLOMBERIE

Majorité : Article 24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée générale après en avoir délibéré décide de retenir l'entreprise : RL PLOMBERIE, suivant devis joint pour la somme de : devis non parvenu.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 5 copropriétaires représentant 1913 / 32874 tantièmes

Ont voté contre : 65 copropriétaires représentant 30961 / 32874 tantièmes

Se sont abstenus : 4 copropriétaires représentant 2425 / 98846 tantièmes

Sont défailants : 2 copropriétaires (Vote par correspondance)

Liste des opposants : M.&MME BENAKILA (595/32874), MME FERNANDES ELISABETH (348/32874), M. GUISTI BENJAMIN (296/32874), MME NAVARRO KARINE (361/32874), M.&MME SMOLARSKI THIERRY - FLORENCE (313/32874)

Liste des abstentionnistes : MME ARMAND CELINE (603/36453), M. GOAREGUER DIDIER (732/36453), M. TAESCH Julien (594/36453), M. TAMURA Tomotsugu-Joseph (496/36453)

Liste des défailants (vote par correspondance) :

Non exprimé : M./MME BENZA - LATIL Karim - Therese (604/36453), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/36453)

Cette résolution est rejetée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 30961 / 32874 tantièmes.

RESOLUTION 16.5 : VOTE DES HONORAIRES DU SYNDIC

Majorité : Article 24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée générale, décide de fixer les honoraires du syndic pour le suivi comptable, administratif et la gestion des travaux à 2.4 % TTC du montant HT des travaux.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 71 copropriétaires représentant 33853 / 34894 tantièmes

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 1041 / 34894 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1559 / 100000 tantièmes

Liste des opposants : M.&MME BASSOMPIERRE (491/34894), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/34894)

Liste des abstentionnistes : MME ARMAND CELINE (603/36453), M.&MME BENAKILA (595/36453), MME NAVARRO KARINE (361/36453)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 33853 / 34894 tantièmes.

RESOLUTION 16.6 : VOTE DU FINANCEMENT DES TRAVAUX

Majorité : Article 24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « **CHARGES COMMUNES GENERALES** » avec la mobilisation du fonds travaux ALUR pour le montant disponible au 01/09/2023 et aux appels de provisions exigibles comme suit :

- Le : 01/09/2023 pour 33% de la somme.
- Le : 01/10/2023 pour 33% de la somme.
- Le : 01/11/2023 pour 34% de la somme.

L'assemblée générale prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais seulement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

Rappel des textes :

Article 6-2 du décret du 17 mars 1967 : « À l'occasion de la mutation à titre onéreux d'un lot : [...] 2°) le paiement des provisions des dépenses non comprises dans le budget prévisionnel incombe à celui, vendeur ou acquéreur, qui est copropriétaire au moment de l'exigibilité »

Article 6-3 du décret du 17 mars 1967 : « Toute convention contraire aux dispositions de l'article 6-2 n'a d'effet qu'entre les parties à la mutation à titre onéreux »

Résultat du vote :

Ont voté pour : 73 copropriétaires représentant 35051 / 36092 tantièmes

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 1041 / 36092 tantièmes

S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 361 / 100000 tantièmes

Liste des opposants : M.&MME BASSOMPIERRE (491/36092), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/36092)

Abstentionniste : MME NAVARRO KARINE (361/36453)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 35051 / 36092 tantièmes.

RESOLUTION 17 : RATIFICATION SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT SECURITE 7

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée générale, après en avoir délibérée décide de ratifier la souscription du contrat de gardiennage auprès de la société : SECURITE 7, pour un montant annuel TTC de : 32 515,06 €, pour une durée d'un an.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 74 copropriétaires représentant 35412 / 36453 tantièmes

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 1041 / 36453 tantièmes

Liste des opposants : M.&MME BASSOMPIERRE (491/36453), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/36453)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 35412 / 36453 tantièmes.

RESOLUTION 18 : AUTORISATION PERMANENTE A ACCORDER A LA POLICE MUNICIPALE

Majorité : Article25 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée générale, après délibération, autorise la police municipale à pénétrer uniquement dans les parties communes de l'ensemble immobilier.

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 a modifié les conditions d'accès aux parties communes des immeubles à usage d'habitation.

Ainsi, depuis le mois de novembre 2021, il n'est donc plus nécessaire de demander une autorisation à la copropriété. Exception faite de la police municipale, pour qui l'accès permanent aux parties communes de la copropriété reste soumis au vote à la majorité dite « de l'article 24 ».

La police nationale, la gendarmerie nationale, les services de secours, les pompiers et sapeurs-pompiers volontaires et professionnels sont désormais autorisés de droit à pénétrer dans votre immeuble dans l'exercice de leurs fonctions.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 76 copropriétaires représentant 36453 / 100000 tantièmes

Liste des opposants : SCI AP3M (407/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME ARMAND CELINE (603/100000), M. AZLI MOHAMED (534/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M.&MME BAILLY GILLES - PATRICIA (443/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BARNIER MATHIEU (245/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME BASSOMPIERRE (491/100000), M.&MME BELTRANDO PIERRE - CHANTAL (376/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BENAKILA (595/100000), M./MME BENAZA - LATIL Karim - Therese (604/100000), M. BERNON Louis (602/100000), M.&MME BLANCHOT OLIVIER - JACQUELINE (309/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , M. BONNOIT FRANCK (350/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME BOUKRI CHRISTIANE (336/100000), M. BOULAIN VINCENT (420/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne (546/100000), MME CHARPIN VERONIQUE (378/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHAZEE ERIC - PATRICIA (394/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME CHEVAL ROMAIN - LUCIE (367/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME COSTES Michel - Viviane (363/100000) représenté(e) par QUAT'IMMO , M.&MME DADOU (391/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DAGRON CHRISTOPHE (620/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DEMON ANDRE - STEPHANIE (307/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME DENIAU OLIVIER - MARYSE (398/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. DESMYTTERE GUILLAUME (192/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME DUCOURANT Francois - Brigitte (529/100000), M. FERACCI JEROME (228/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME FERDINAND LAURENCE (380/100000) représenté(e) par C2 IMMO , MME FERNANDES ELISABETH (348/100000), M./MME FREDERIC - BAZIN ROBERT - GILIANE

(576/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GIRARD Yves (769/100000), M. GOAREGUER DIDIER (732/100000), M./MME GROCCIA - SANCHEZ FABRICE - CAROLE (519/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. GROSPELLIER GERARD (931/100000), M. GUDEFIN PHILIPPE (583/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M.&MME GUILLERM ANNIE - OLIVIER (410/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. GUISTI BENJAMIN (296/100000), M.&MME HARDY BERTRAND - ANNE CELINE (336/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. HERHOUR RABAH (350/100000), M. HMAIDI Atef (746/100000) représenté(e) par M.&MME BRICMAN-ISELIN Thierry - Fabienne, M./MME LAIR - CARIOU KEVIN - GWENAELLE (604/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. LEFEBVRE ANTHONY (267/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. LETANG Yannick (366/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME LOUPPE VALENTINA (202/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M./MME MACHET - BOYADJIEV VINCENT - JOANNA (568/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAHOUSA - GARNIER Nicolas - Aline (288/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/100000), M. MASSE STEPHANE (385/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra (886/100000), M. MICHEL THOMAS (366/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME MONTES CELINE (782/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME NAVARRO KARINE (361/100000), M./MME PAGUA - OLIVER JEAN-JACQUES - ABIGAIL (510/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , INDIV PINEAU - HAMELIN ALEXANDRE - JULIE (907/100000) représenté(e) par HAMELIN JULIE, M.&MME PINSON DENIS - ISABELLE (503/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME POUJOL - COLOMAR KEVIN - AURELIE (335/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME PULOCH HUBERT - ARMELLE (539/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. QUAIREL Francois (435/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME RASTELLO BRIGITTE (415/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. RECEVEUR GILLES (462/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , MME REHILI MALIKA (694/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M. REISER JACK (522/100000) représenté(e) par FONCIA MARSEILLE , MME ROCHECOUSTE MAUD (353/100000), M.&MME ROGER PIERRE - GHYSLAINE (569/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M./MME ROUX - HUMLER Philippe - Laurence (998/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SABBAGH FARDI - INGRID (382/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M. SAIGNE Stephane (764/100000) représenté(e) par M./MME MAURIN - GRECH Yannick - Alexandra, M./MME SCHMITTER - MARQUET AURELIEN - EMELINE (311/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME , M.&MME SMOLARSKI THIERRY - FLORENCE (313/100000), M. SZABO ERIC (364/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. TAESCH Julien (594/100000), M. TAMURA Tomotsugu-Joseph (496/100000), M.&MME VALENTIN CHRISTOPHE - SOPHIE (788/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VALETTE VANESSA (382/100000), M. VANDEVILLE FANTZY (312/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , MME VENTRE ISABELLE (367/100000) représenté(e) par NEXITY LES DOCKS LIBRES , M. YENBOU AMAR (509/100000) représenté(e) par NEXITY PRADO VELODROME

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 36453 tantièmes.

RESOLUTION 18.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 76 copropriétaires représentant 36453 / 36453 tantièmes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 36453 / 36453 tantièmes.

RESOLUTION 19 : POINT INFORMATION SECURITE

Majorité : SansVote

Nous demandons aux propriétaires bailleurs de bien vouloir vérifier que leurs locataires ont un vigik et une télécommande pour accéder à leurs logements ainsi qu'au parking.

Un locataire qui a vigik et une télécommande permet d'éviter au maximum les vandalismes sur votre copropriété.

De plus, la télécommande est obligatoire dans le parking car l'ouverture de la porte de garage actionne un délai de 7 minutes pendant lesquelles le résident a le temps d'accéder au sas de son bâtiment et de badger pour entrer chez lui. Au-delà de ce délai, l'alarme retentit. L'alarme est en route de 22h à 6h.

Les caméras de surveillances sont en fonction 24h/24.

Une réflexion est en cours avec la société de surveillance afin de modifier le contrat pour qu'ils correspondent mieux aux attentes et besoins de votre copropriété.

Nous vous joignons la notice pour l'achat d'une télécommande. Toutefois, la règle est "une télécommande par appartement" afin de garantir la sécurité dans le parking. Attention, le prix indiqué peut fluctuer d'une année à l'autre.

Concernant les vigiks, vous pouvez faire votre demande auprès du Syndic directement. A savoir, que le vigik pour accéder à votre bâtiment est programmé par ETELEC. Une fois votre vigik réceptionné, vous devez prendre contact avec WR2M afin d'obtenir la programmation local poubelle et/ou accès parking.

RESOLUTION 20 : RATIFICATION TRAVAUX SECURITE

Lors de l'Assemblée Générale en date du 23 mai 2016, les copropriétaires ont voté POUR la résolution n°9 "DECISIONS A PRENDRE CONCERNANT LA REALISATION ET LA GESTION DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE SYSTEME VIGIK AVEC VENTOUSES MAGNETIQUES" pour un montant de 24 200 €.

Lors de l'Assemblée Générale en date du 19 juin 2017, les copropriétaires ont voté POUR la résolution n°17 "DECISIONS A PRENDRE CONCERNANT LA REALISATION ET LA GESTION DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEOSURVEILLANCE" pour un montant de 10 000 €.

La somme de 34 200 € a été appelée aux copropriétaires afin d'installer un système de sécurité et une dizaine de caméras supplémentaires en plus de celle installée par le promoteur.

Or, la somme réellement dépensée afin de terminer les travaux de sécurité s'élève à la somme de 70 419,77 €.

Nous devons donc appeler aux copropriétaires la somme de 36 219,77 € qui a permis de terminer les travaux de sécurité.

RESOLUTION 20.1 : VOTE DU PRINCIPE DE RATIFICATION DES TRAVAUX DE SECURITE

Majorité : Article 24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'Assemblée Générale, après en avoir délibérée, décide de la ratification des travaux de sécurité par WR2M pour un montant de 36 219,77 € TTC.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 73 copropriétaires représentant 34813 / 36448 tantièmes

Ont voté contre : 3 copropriétaires représentant 1635 / 36448 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire (Vote par correspondance)

Liste des opposants : M.&MME BASSOMPIERRE (491/36448), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/36448), M. TAESCH Julien (594/36448)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : M./MME BENAZA - LATIL Karim - Therese (604/37052)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 34813 / 36448 tantièmes.

RESOLUTION 20.2 : VOTE DU FINANCEMENT DES TRAVAUX

Majorité : Article 24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES



L'assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition "AS INSTALL VIDEO SURVEILLANCE - CHARGES COMMUNES GENERALES", aux appels de provisions exigibles comme suit :

- Le : 01/01/2024 pour 33% de la somme.
- Le : 01/02/2024 pour 33% de la somme.
- Le : 01/03/2024 pour 34% de la somme.

L'assemblée générale prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais seulement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

Rappel des textes :

Article 6-2 du décret du 17 mars 1967 : « À l'occasion de la mutation à titre onéreux d'un lot : [...] 2°) le paiement des provisions des dépenses non comprises dans le budget prévisionnel incombe à celui, vendeur ou acquéreur, qui est copropriétaire au moment de l'exigibilité »

Article 6-3 du décret du 17 mars 1967 : « Toute convention contraire aux dispositions de l'article 6-2 n'a d'effet qu'entre les parties à la mutation à titre onéreux »

Résultat du vote :

Ont voté pour : 72 copropriétaires représentant 34452 / 36087 tantièmes

Ont voté contre : 3 copropriétaires représentant 1635 / 36087 tantièmes

S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 361 / 99396 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire (Vote par correspondance)

Liste des opposants : M.&MME BASSOMPIERRE (491/36087), M.&MME MARTIN DIDIER - FABIENNE (550/36087), M. TAESCH Julien (594/36087)

Abstentionniste : MME NAVARRO KARINE (361/37052)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : M./MME BENZA - LATIL Karim - Therese (604/37052)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 34452 / 36087 tantièmes.

RESOLUTION 21 : POINT INFORMATION : JARDINS PARTAGES

De nombreuses parcelles semblent laissées à l'abandon au sein des jardins partagés et nous ne connaissons pas les locataires de ces parcelles.

Ainsi, les conventions de locations signées avec l'ancien syndic NEXITY seront caduques au 1er septembre 2023.

Les personnes souhaitant renouveler leurs conventions de location ou louer une parcelle peuvent se manifester à partir de ce jour auprès du Syndic.

La location est possible contre une redevance annuelle de 50 € par an.

RESOLUTION 22 : POINT INFORMATION : TRAVAUX A VENIR

Le Conseil Syndical et le Syndic souhaite informer les copropriétaires sur les travaux de maintenance et d'entretien divers qui vont être réalisés avant la fin de l'année sur la copropriété :

Dans les parkings :

- Le changement des 2 portes issues de secours.
- Réparation des 2 caméras hors services.

Dans le bâtiment K :

- Réparation de la caméra devant l'entrée du bâtiment K.
- Remplacement de la vitre sur la porte d'entrée du bâtiment K.
- Travaux de maintenance et remplacement de composants sur l'ascenseur du bâtiment K.

Dans le bâtiment J1 :

- Remplacement des portes de gaines abîmées par les diverses infiltrations.

Pour tous les bâtiments :

- Nettoyage des murs et escaliers par la société BUGEIA.
- Mise en place du contrat de dératisation voté lors de la dernière Assemblée Générale.
- Petite maintenance par un auto-entrepreneur avec paiement à la journée ou en demi-journée.

RESOLUTION 23 : POINT INFORMATION ASL

1) Bilan 2022 :

Les portails et portillons sont en cours de réparation sur l'ASL. Les réparations urgences ont été effectuées. Tous les portails et portillons vont être réparés et contrôlés par la société SIMPLEX.

Un devis a été accepté pour le remplacement des luminaires hauts. Des devis de réparations et/ou remplacement des lampadaires et des luminaires bas sont en attente de réception.

Des devis vont être présentés à l'Assemblée Générale ASL afin de repeindre les tags.

2) Dossier rétrocession des voiries :

Le promoteur n'a jamais rétrocédé les voiries, ce qui engendre des défauts d'entretien et une responsabilité supportée par l'ASL.

Le Syndic, en accord avec le Conseil Syndical a demandé une consultation auprès de Maître NAUDIN. Un premier rendez-vous est prévu sur la copropriété le 06/06/2023.

3) Dossier bassin de rétention :

Le SERAMM s'est rendue sur place le 15/04/2021 et a constaté la présence d'un bassin pluvial situé en partie privative de la copropriété. Toutefois, selon leurs dires, le SERAMM n'a pas à la charge l'entretien de cet ouvrage.

Initialement, la Collectivité a créé des bassins de rétention d'eaux de pluies seulement sur le domaine public et cela n'a pas de lien avec celui sur la copropriété, qui est en partie privative.

Le bassin présent sur la copropriété n'a pas été rétrocédés au SERAMM.

Un rendez-vous avec la SERAMM a été pris le 31/05 afin d'évoquer ce sujet.

4) Dossiers fluides :

Certaines factures d'ascenseurs et d'espaces verts appartenant à l'ASL ont été prises en charge par la copropriété.

La comptabilité a identifié les factures correspondantes et l'ASL a remboursée les sommes avancées par la copropriété.

Un électricien doit passer sur la copropriété afin de trouver le point de livraison du compteur électrique de l'ASL car l'ASL ne paie pas de factures d'électricité à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h31.

Président
M./MME MAURIN - GRECH

Secrétaire
MME HEYMAN

Scrutateur n°1
M.&MME BRICMAN-ISELIN

LE SYNDIC

Les copropriétaires absents et non représentés à l'Assemblée Générale, ainsi que ceux ayant voté contre l'une des décisions adoptée par cette Assemblée, ont reçu notification desdites décisions, par pli recommandé AR , en leur rappelant que « Conformément aux stipulations de l'article 42 alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1965 sur la copropriété, il vous est ici rappelé que «les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de forclusion, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de DEUX MOIS à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Syndic dans un délai d'UN MOIS à compter de la tenue de l'Assemblée Générale.

Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale en application des articles 25 & 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent article. Le montant de l'amende civile dont est redevable, en application de l'article 32-1 du Nouveau Code de procédure civile, celui qui agit en justice de manière dilatoire ou abusive est de 150 € à 3 000 € lorsque cette action a pour objet de contester une décision d'assemblée générale concernant les travaux mentionnés au c de l'article 26. »

Rappel de l'ordre du jour

RESOLUTION 1 : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE : MME GRECH

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 2 : ELECTION DU SCRUTEUR : MME ISELIN

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 3 : ELECTION DU SECRETAIRE : COULANGE IMMOBILIER

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 4 : COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Majorité : SansVote

RESOLUTION 5 : APPROBATION DES COMPTES DU 31/12/2022 POUR : 450 027,06 €

Majorité : Majorité simple – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 6 : VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL DU 01/01/2024 au 31/12/2024 : 495 000 €

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 7 : AVANCE PERMANENTE DE TRESORERIE

Majorité : Article26 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 8 : ELECTION DU SYNDIC : COULANGE IMMOBILIER

Majorité : Article25 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 8.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 9 : ELECTION DU CONSEIL SYNDICAL

RESOLUTION 9.1 : MME GRECH

Majorité : Article25 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 9.2 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 9.3 : M. GOAREGUER

Majorité : Article25 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 9.4 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 9.5 : M. BENAZA

Majorité : Article25 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 9.6 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 9.7 : MME ISELIN

Majorité : Article25 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 9.8 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 9.9 : M. GEORGES

Majorité : Article25 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 9.10 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 9.11 : M. GIRARD

Majorité : Article25 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 9.12 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 9.13 : MME HAMELIN

Majorité : Majorité absolue – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 9.14 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 9.15 : PAD D'AUTRE CANDIDAT

Majorité : Annulée – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 10 : VOTE DU SEUIL DE CONSULTATION DU CONSEIL SYNDICAL : 2000 €

Majorité : Article25 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 10.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 11 : VOTE DU SEUIL DE MISE EN CONCURRENCE DES MARCHES ET CONTRATS : 2000 €

Majorité : Article25 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 11.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 12 : INFORMATION SUR LES PROCEDURES EN COURS

RESOLUTION 13 : RECOUVREMENT DES FRAIS SUITE A L'AGGRAVATION DES CHARGES

Majorité : Article24 – Base de répartition : CHARGES COMMUNES GENERALES

RESOLUTION 14 : PRESENTATION DES BILANS SUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE POUR LES CONTRATS CHAUFFAGE AVEC INTERESSEMENT

RESOLUTION 15 : VOTE DE LA DOTATION FONDS DE TRAVAUX SELON LES DISPOSITIONS DE LA LOI ALUR : 5 %

Majorité : *Majorité absolue* – Base de répartition : *CHARGES COMMUNES GENERALES*

RESOLUTION 15.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : *Article24*– Base de répartition : *CHARGES COMMUNES GENERALES*

RESOLUTION 16 : VOTE DES TRAVAUX REMPLACEMENT DETENDEURS

RESOLUTION 16.1 : VOTE DU PRINCIPE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES DETENDEURS

Majorité : *Majorité simple*– Base de répartition : *CHARGES COMMUNES GENERALES*

RESOLUTION 16.2 : CHOIX DE L'ENTREPRISE : LJP PLOMBERIE

Majorité : *Article24*– Base de répartition : *CHARGES COMMUNES GENERALES*

RESOLUTION 16.3 : CHOIX DE L'ENTREPRISE : PALMIERI

Majorité : *Article24*– Base de répartition : *CHARGES COMMUNES GENERALES*

RESOLUTION 16.4 : CHOIX DE L'ENTREPRISE : RL PLOMBERIE

Majorité : *Article24*– Base de répartition : *CHARGES COMMUNES GENERALES*

RESOLUTION 16.5 : VOTE DES HONORAIRES DU SYNDIC

Majorité : *Article24*– Base de répartition : *CHARGES COMMUNES GENERALES*

RESOLUTION 16.6 : VOTE DU FINANCEMENT DES TRAVAUX

Majorité : *Article24*– Base de répartition : *CHARGES COMMUNES GENERALES*

RESOLUTION 17 : RATIFICATION SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT SECURITE 7

Majorité : *Article24* – Base de répartition : *CHARGES COMMUNES GENERALES*

RESOLUTION 18 : AUTORISATION PERMANENTE A ACCORDER A LA POLICE MUNICIPALE

Majorité : *Article25* – Base de répartition : *CHARGES COMMUNES GENERALES*

RESOLUTION 18.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : *Article24*– Base de répartition : *CHARGES COMMUNES GENERALES*

RESOLUTION 19 : POINT INFORMATION SECURITE

RESOLUTION 20 : RATIFICATION TRAVAUX SECURITE

RESOLUTION 20.1 : VOTE DU PRINCIPE DE RATIFICATION DES TRAVAUX DE SECURITE

Majorité : *Article24*– Base de répartition : *CHARGES COMMUNES GENERALES*

RESOLUTION 20.2 : VOTE DU FINANCEMENT DES TRAVAUX

Majorité : *Article24*– Base de répartition : *CHARGES COMMUNES GENERALES*

RESOLUTION 21 : POINT INFORMATION : JARDINS PARTAGES

RESOLUTION 22 : POINT INFORMATION : TRAVAUX A VENIR

RESOLUTION 23 : POINT INFORMATION ASL

